

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Flügger Wood Tex Peinture Porte & Fenêtres

N° de produit

-

Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Peinture

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Flügger A/S
Islevdalvej 151
DK-2610 Rødovre
Tél. +45 76 30 33 80

Personne à contacter

Courriel

produktsupportdk@flugger.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

21-11-2017

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (Orfila (INRS))

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

▼ 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 3; H412

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

▼ Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

Précautions

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

générales	l'étiquette. (P101). Tenir hors de portée des enfants. (P102). Éviter le rejet dans l'environnement. (P273).
Intervention	Porter des gants de protection/des vêtements de protection. (P280). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313).
Stockage	-
Élimination	Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

▼ Contient

4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-isothiazolone (DCOIT), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

2.3. Autres dangers

-

Autre étiquetage

-

Autre

-

▼ COV

VOC-MAX: 30 g/l, TENEUR MAXIMALE EN COV (A/e (PA)): 130 g/l.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

▼ 3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM :	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 112-34-5 N° CER: 203-961-6 N° REACH: 01-2119475104-44 N° d'indice: 603-096-00-8
PROPORTION :	<2%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319
NOTE:	L
NOM :	Ammoniac%
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 1336-21-6 N° CER: 215-647-6 N° REACH: 01-2119488876-14 N° d'indice: 007-001-01-2
PROPORTION :	<1%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 H314, H318, H335, H400, H411 (M-acute = 1)
NOM :	4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-isothiazolone (DCOIT)
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 64359-81-5 N° CER: 264-843-8
PROPORTION :	<1%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1A, Eye Dam. 1, Acute Tox. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H302, H312, H314, H317, H318, H330, H335, H400, H410 (M-acute = 100) (M-chronic = 10)
NOM :	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 2634-33-5 N° CER: 220-120-9 N° d'indice: 613-088-00-6
PROPORTION :	<0.05%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3 H302, H315, H317, H318, H400, H412 (M-acute = 1)
NOM :	5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 55965-84-9 N° CER: - N° d'indice: 613-167-00-5
PROPORTION :	<0.0015%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H301, H311, H314, H317, H318, H331, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

L = limite européenne d'exposition professionnelle.

Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20
ATEmix(inhale, dust/mist) > 20
ATEmix(dermal) > 2000
ATEmix(oral) > 2000
Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0,1352 - 0,2028
N chronic (CAT 3) Sum = Sum(Ci/M(chronic))*25*0,1*10^CATi) = 3,21408 - 4,82112
N acute (CAT 1) Sum = Sum(Ci/M(acute))*25) = 0,34047143824 - 0,51070715736

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. Le médecin peut s'adresser à la clinique du travail et de l'environnement de l'hôpital. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : Contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Non utilisable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : Mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Certains oxydes de métal. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète. En cas de contact direct avec le produit chimique, contactez le Centre de réponse chimique, en vue d'obtenir d'autres conseils.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage. Evitez les produits dissolvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 13 sur le traitement des déchets. Se reporter à la rubrique 8 pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

▼ 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Se reporter à la rubrique 8 pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

▼ 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Stocker à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

▼ Limites d'exposition

Ammoniac%

Valeur limite d'exposition VME: 10 ppm | 7 mg/m³

Valeur limite d'exposition VLE: 20 ppm | 14 mg/m³

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Valeur limite d'exposition VME: 10 ppm | 67,5 mg/m³

Valeur limite d'exposition VLE: 15 ppm | 101 mg/m³

▼ DNEL / PNEC

DNEL (Ammoniac%): 23,8 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac%): 6,8 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Ammoniac%): 36 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (Ammoniac%): 47,6 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Ammoniac%): 14 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (Ammoniac%): 68 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac%): 23,8 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac%): 2,8 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

DNEL (Ammoniac%): 6,8 mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 67,5 mg/m³

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 67,5 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 101,2 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 83 mg/kg bw/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 40,5 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 50 mg/kg bw/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 40,5 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 60,7 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à court terme - population globale
DNEL (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 5 mg/kg bw/day
Exposure: Oral
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (Ammoniac%): 0,0011 mg/l
Exposure: Eau douce
PNEC (Ammoniac%): 0,0011 mg/l
Exposure: Eau de mer
PNEC (Ammoniac%): 0,0068 mg/l
Exposure: Emission intermittente
PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 1,1 mg/l
Exposure: Eau douce
PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 0,11 mg/l
Exposure: Eau de mer
PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 4,4 mg/kg dw
Exposure: Sédiments en eau douce
PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 0,44 mg/kg dw
Exposure: Sédiment en eau de mer
PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 200 mg/l
Exposure: Usine de traitement des eaux usées
PNEC (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol): 0,32 mg/kg dw
Exposure: Terre

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail mentionnés ci-dessous.

Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées. Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



Généralités

N'utilisez que les équipement de protection marqués CE.

Équipements respiratoires

Le ponçage de surfaces traitées dégage des poussières nocives pour la santé humaine. Porter un appareil respiratoire si nécessaire (P2).

▼ Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.

Protection des mains

Recommandé: Caoutchouc nitrile. Voir les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

▼ 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Plus de couleurs
Odeur	Dispersion acrylique
pH	8,6
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm ³)	1,11-1,25

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (Vol %)	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune particulière

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé au réchauffement (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Des acides forts, des bases fortes, des oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Rat	LD50	Oral	675,3 mg/kg
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso...	Rat	LC50	Inhalation, dust/mist, 4 h	0,26 mg/l

▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Aucune particulière

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

▼ 12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3(2H)-one	Oncorhynchus mykiss	NOEC	14 d	0,05 mg/l
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3(2H)-one	Scenedesmus capricornutus	EC50	72 h	0,027 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Skeletonema costatum	ErC50	72 h	0,36 mg/l
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Skeletonema costatum	NOEC	72 h	0,15 mg/l
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso...	Oncorhynchus mykiss	LC50	96 h	0,0027 mg/l
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso...	Oncorhynchus mykiss	NOEC	97 d	0,00056 mg/l
Ammoniac%	Daphnia magna	NOEC	96 h	0,79 mg/l
Ammoniac%	Oncorhynchus mykiss	LC50	96 h	0,89 mg/l

▼ 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Oui	Modified MITI Test	85 %

▼ 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3(2H)-one	Non	0,401	Pas d'informations
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Non	Pas d'informations	3,2
4,5-Dichloro-2-octyl-3(2H)-iso...	Non	Pas d'informations	13
Ammoniac%	Non	-0,64	Pas d'informations

▼ 12.4. Mobilité dans le sol

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3(2H)-one: Log Koc= 0,3959519, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

Ammoniac%: Log Koc= -0,428416, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

▼ Déchets

Catalogue Européen de
Déchets (CED)

08 01 11*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Étiquetage spécifique

-

Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

IATA/ICAO

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Le produit ne doit pas être utilisé professionnellement par des jeunes de moins de 18 ans. Voir le décret de la commission du travail n° 239 du 6 avril 2005 sur le travail des jeunes pour d'éventuelles exceptions.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

-

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE.

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H311 - Toxique par contact cutané.

H312 - Nocif par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 - Mortel par inhalation.

H331 - Toxique par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

Autres symboles mentionnés à la rubrique 2

-

Autre

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH) l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH)

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n°1272/2008 (SGH)

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

USAB

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

01-06-2016

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

01-06-2016

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3433106625, 6.2.1flu1
www.chymeia.com